

L'ingénierie de certification de branche et le rôle des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC)

Colloque

« *Les défis de la relocalisation de l'industrie de la chimie* »

La Maison de la Chimie, 26 mars 2024

FRANCE
CHIMIE

1

Karine CABROL

Chef de projet senior, France Chimie

kcabrol@franchimie.fr

2

Les branches au cœur de l'ingénierie des certifications

Entre reconnaissance et complexité

3

Diversité des certifications professionnelles

- **Diplômes généraux** (Brevet des collèges, DAEU, Bacs généraux et technologiques, Licence générale, Master)
 - › Acquisition de connaissances et de compétences générales
 - › Marqueurs d'étapes en vue d'une poursuite d'études ou d'une formation professionnelle
- **Diplômes professionnels** (ex. CAP, Bac professionnel, BP, BTS, Licence professionnelle et BUT, Master 2 pro, Diplôme d'ingénieur, Doctorat)
 - › Déclinés en compétences professionnelles et générales et réorganisés en « blocs de compétences »
 - › Acquisition de compétences professionnelles par spécialités (ex. 115 spécialités BTS et 24 LP-BUT)
 - › Voies d'accès : statut scolaire, apprentissage, formation continue, VAE
 - › Valeurs repères facilitant l'accès au marché du travail, la poursuite d'études et la FTLV
- **Titres professionnels**, relevant du Ministère du travail (confiés à l'AFPA et à des organismes agréés)
 - **Et Titres à finalité professionnelle**, délivrés par des organismes privés :
 - › Déclinés en compétences professionnelles et organisés en « blocs de compétences »
 - › Maîtrise des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier
 - › Voies d'accès : formation, alternance et apprentissage, VAE
 - › Valeur repère nationale favorisant l'accès à un emploi ou à une évolution professionnelle (RNCP, RS)
- **Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)** créés et délivrés par une branche professionnelle (CPNE)
 - › Déclinés en compétences professionnelles et organisés en « blocs de compétences »
 - › Valide la maîtrise des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'un métier
 - › Voies d'accès : formation, alternance et apprentissage, VAE (spécialisation, professionnalisation et qualification)
 - › Valeur repère nationale (RNCP/RS) ou dans la branche, favorisant l'insertion et l'évolution professionnelles

4

4

Diversité des instances de pilotage des certifications

- **Les 11 Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) interministérielles**
 - ✓ Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces / Arts, spectacles et médias / Cohésion sociale et santé / Commerce / Construction / Industrie / Mer et navigation intérieure / Mobilité et logistique / Services aux entreprises / Services et produits de consommation / Sport et animation
 - ✓ Examine les projets de création, révision ou suppression des **600 diplômes professionnels** (y compris les BTS)
 - ✓ Composées de 6 représentants des Ministères concernés par le champ professionnel, de 8 représentants des organisations professionnelles représentatives au niveau national et interprofessionnel (MEDEF, CPME, U2P; CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO), de 2 représentants d'organisations représentatives du secteur professionnel concerné, et de 6 membres associés sans voix délibérative
 - ✓ Depuis 2019, près de 100 diplômes ont ainsi évolué
 - ✓ En 2023, près de 40 nouveaux diplômes ont été créés dont 8 certificats de spécialisation ou mentions complémentaires (ex. cybersécurité, aide à domicile, plâtrier...) permettant d'obtenir une qualification spécialisée après un CAP ou un bac pro.
- **La Commission de la Certification Professionnelle placée au sein de France Compétences**
 - ✓ 1 président et 18 représentants titulaires : 8 représentants des Ministères, 2 représentants de conseils régionaux/assemblées délibératives ultramarines, 8 représentants des organisations professionnelles représentatives au niveau national et interprofessionnel (MEDEF, CPME, U2P; CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO)
 - ✓ Examine les demandes d'enregistrement des certifications professionnelles aux RNCP et au RS (hors diplômes, enregistrés de droit)
 - ✓ Etablit une liste des métiers considérés comme en particulière évolution ou en émergence
- **Le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES)**
- **La Commission des Titres d'ingénieurs (CTI)**
- **La Commission d'Évaluation des Formations et des Diplômes de Gestion (CEFDG)**

5

5

Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 : quel impact ?

- Rend obligatoires les **blocs de compétences** pour toutes les certifications enregistrées au RNCP
 - « Un bloc de compétences correspond à un ensemble homogène et cohérent de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées » (article R611369 du code du travail)
- Renforce les contraintes d'enregistrement au RNCP et au RS autour de 9 critères

Article R6113-9 du code du travail

 - 1° L'adéquation des emplois occupés par rapport au métier visé par le projet de certification professionnelle s'appuyant sur l'analyse d'au moins deux promotions de titulaires
 - 2° L'impact du projet de certification professionnelle en matière d'accès ou de retour à l'emploi (...);
 - 3° La qualité du référentiel d'activités, du référentiel de compétences et du référentiel d'évaluation (...);
 - 4° La mise en place de procédures de contrôle de l'ensemble des modalités d'organisation des épreuves d'évaluation ;
 - 5° La prise en compte des contraintes légales et réglementaires liées à l'exercice du métier visé par le projet de certification professionnelle ;
 - 6° La possibilité d'accéder au projet de certification professionnelle par la VAE ;
 - 7° La cohérence des blocs de compétences (BC) constitutifs du projet de certification professionnelle et de leurs modalités spécifiques d'évaluation ;
 - 8° Le cas échéant, la cohérence :
 - des correspondances totales mises en place par le demandeur entre le projet de certification professionnelle et des certifications professionnelles équivalentes (...)
 - des correspondances partielles mises en place par le demandeur entre un ou plusieurs BC de ce projet et les blocs de compétences d'autres certifications (...)
 - des correspondances mises en place par le demandeur entre un ou plusieurs BC de ce projet et des certifications ou habilitations enregistrées au RS
 - 9° Le cas échéant, les modalités d'association des CPNE de branches professionnelles dans l'élaboration ou la validation des référentiels.
- Renforce la régulation du système de certification professionnelle par France compétences
- Renforce le rôle des branches au sein des CPC, composées à 50% de leurs représentants

6

6

Les branches et les entreprises, « clés de voûte » de l'identification des besoins en compétences

- Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE)
- Observatoire Prospectif des Métiers, des Qualifications et des Compétences (OPMQC)
- CPC industrie
- HCERES, CCN-IUT, CPN – LP BUT Chimie, Génie biologique, Génie chimique et génie des procédés
- OPCO 2i (Opérateur de compétences)
- Certif Pro (association nationale paritaire)
- France Compétences
 - Prospective emploi, métiers et compétences (GPEC, GEPP, besoins de recrutement, métiers en tension, compétences et métiers d'avenir etc.)
 - Création et évolution des diplômes professionnels en lien avec les perspectives d'emploi et les besoins de compétences
 - Création de CQP / CQPI, CCP et titres à finalité professionnelle
 - CléA (socle de connaissances et de compétences)

7

7

L'ingénierie CQP est fondée sur l'approche par compétences

Définition :

Un CQP est établi par une ou plusieurs CPNE de branche professionnelle. L'existence juridique du CQP est conditionnée à sa transmission à France Compétences. Les CQP s'appuient, d'une part, sur un **référentiel d'activités qui permet d'analyser les situations de travail et d'en déduire les connaissances et les compétences nécessaires** et, d'autre part, sur un **référentiel de certification** qui définit les modalités et les critères d'évaluation des acquis.

Accord National Interprofessionnel (ANI 2009) :

Les certifications professionnelles ont pour objectif de **valider une maîtrise professionnelle** à la suite d'un processus de vérification de cette maîtrise.

Elles constituent des **indicateurs de qualification** et participent de ce point de vue à la sécurisation des parcours professionnels.

La **qualification professionnelle correspond au périmètre d'activité associé à un métier**, déterminé par un référentiel qui définit l'ensemble des capacités et des compétences nécessaires à l'exercice des activités d'un métier.

1983 : les premiers CQP sont créés par l'UIMM

2011-2019 : la branche des industries de la Chimie a créé 14 CQP/I

2023 : près de 900 CQP/I sont portés par plus de 100 branches professionnelles

8

8

Une expertise paritaire structurée et reconnue

Principales étapes de création d'une certification de branche

- 1- Etude d'opportunité s'appuyant sur la prospective des métiers
- 2- Référentiels d'activités et de compétences
- 3- Référentiel de certification et d'évaluation
- 4- Processus d'évaluation et de certification (jury paritaire)
- 5- Parcours de formation individualisé (positionnement) et de VAE
- 6- Guides et outils d'évaluation, procédures de contrôle
- 7- Habilitation des évaluateurs et, éventuellement, des organismes de formation
- 8- Expérimentation
- 9- Evaluation et suivi de l'insertion professionnelle des titulaires
- 10- Enregistrement au RNCP

- Les CPNE assurent l'adéquation de la certification aux besoins en compétences
- Les professionnels s'investissent dans toutes les étapes d'ingénierie
- Les CQP offrent souplesse de mise en œuvre, individualisation des parcours et réactivité
- En 2022, 104 branches portaient des certifications au bénéfice de 95 250 titulaires

9

9

Un rôle central reconnu et de plus en plus entravé

Une légitimité et une reconnaissance renforcées

- Mise en œuvre du « **droit à la qualification professionnelle** » des actifs
- **2002 : Création du RNCP** par la loi de modernisation sociale
- **2018-2019** : Participation renforcée à l'évolution des diplômes et des titres professionnels
- **2018** : Enregistrement au RNCP et au RS à la fois plus contraignant et incontournable (condition d'accès à la majorité des dispositifs de financement de la formation professionnelle)
 - Exigences nouvelles : BC, mesure de l'insertion, niveaux, VAE, procédures de contrôle, correspondances etc.
 - Seulement 4 945 certifications enregistrées au RNCP en 2023 contre 9 900 en 2015
 - Taux d'acceptation moyens des demandes d'inscription : 50% au RNCP et 18% au RS

Des branches confrontées à des contraintes insurmontables, malgré l'appui des OPCO

- En 2023 :
 - ✓ 571 CQP/I, soit près de 2 sur 3, ne sont pas enregistrés au RNCP
 - ✓ 326 CQP/I sont enregistrés au RNCP mais 85 ont perdu leur enregistrement avant le 31.12.2023
 - Seules 8 branches ont enregistré tous leurs CQP/I au RNCP
 - Seules 55 branches ont enregistré au moins un CQP/I au RNCP
 - 96 branches ont au moins 1 COP/I actif non enregistré au RNCP

10

10

Des demandes de simplification légitimes

Objectifs

- ❖ Maintenir une offre de CQP/I de niveaux 3 à 6, au bénéfice des jeunes souhaitant se spécialiser, des salariés et des personnes en recherche d'emploi
- ❖ Renforcer la reconnaissance professionnelle de la certification par une reconnaissance nationale pour faciliter les évolutions professionnelles et favoriser l'employabilité
- ❖ Assurer une meilleure réactivité de l'adaptation des certifications à l'évolution de l'emploi et des compétences

Propositions

- **Réduire les délais d'instruction** des demandes pour faciliter l'adaptation des certifications
- **Rallonger les durées d'enregistrement** accordées par France Compétences
- **Alléger le processus d'enregistrement** au RNCP et au RS pour les CPNE
 - Les décisions paritaires de création d'une certification justifient « par nature » son opportunité
 - Dispenser les CPNE de justifier de l'insertion professionnelle des titulaires
- **Rendre les CQP/I éligibles à l'apprentissage**

Source : MEDEF, *Bilan qualitatif et quantitatif sur les certifications de branches*, novembre 2023.

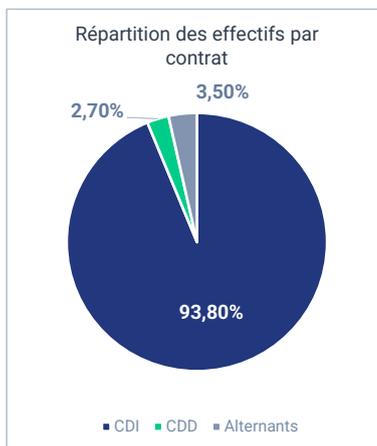
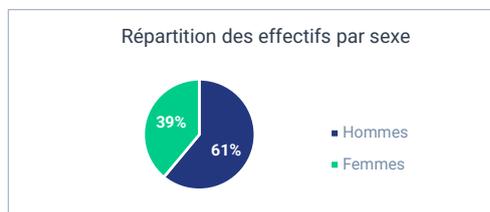
11

11

Répondre aux enjeux de
recrutement et aux besoins
de compétences dans la
Chimie

12

Effectifs salariés en progression



La **branche Chimie** compte

227 950 Salariés

4 250 Entreprises

6 000 Etablissements

97% de CDI (hors alternance)

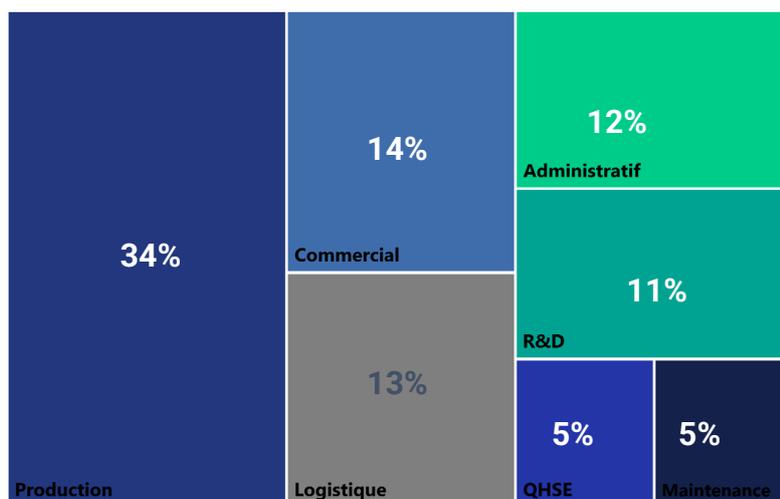
39 % de femmes
(30% dans l'industrie)

Source : Rapport de branche 2023

13

13

Répartition des effectifs par famille de métiers



Principaux métiers :

Opérateur de production
Pilote d'installation
Ingénieur de fabrication

Cadre et technicien commercial

Cadre et technicien administratif

Opérateur logistique

Ingénieur R&D
Technicien R&D

Ingénieur HSE
Technicien de contrôle qualité

Technicien de maintenance

+ Autres métiers (6%)
Source : Rapport de branche 2023

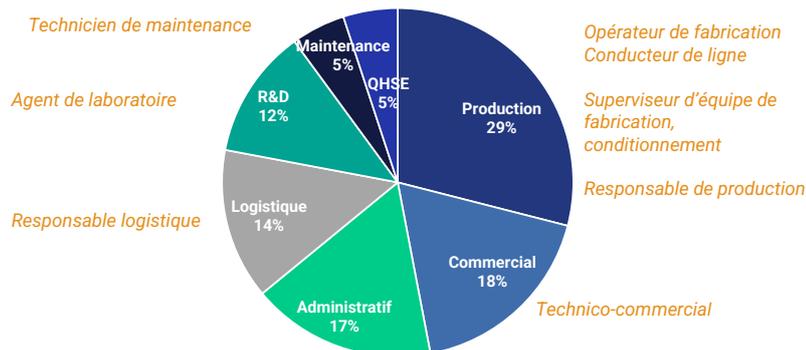
14

14

Répartition des recrutements

Répartition des recrutements par famille métier
+ principaux métiers en tension

25 000 recrutements par an
en moyenne dont 50% pour
couvrir les seuls départs à la
retraite



Sources : Rapport de branche 2023, Katalyse 2021
15

15

Le dispositif CQP/I des Industries de la Chimie

- CQP Opérateur(trice) de fabrication
- CQP Conducteur(trice) d'équipement de fabrication
- CQP Pilote d'installation de fabrication
- CQP Animateur(trice) d'équipe de fabrication
- CQP Conducteur(trice) de ligne de conditionnement
- CQP Pilote de ligne de conditionnement
- CQP Animateur(trice) d'équipe de conditionnement
- CQP Opérateur(trice) de maintenance industrielle
- CQP Technicien(ne) de maintenance industrielle
- CQP Animateur(trice) d'équipe de maintenance
- CQP Agent logistique
- CQP Animateur(trice) d'équipe de logistique
- CQP Technico-commercial(e)
- CQP Responsable de secteur industriel

14 CQP créés depuis 2011

Entre 300 et 400 titulaires par an

**Reconnus en 2015
dans les classifications**

En lien avec les métiers en tension

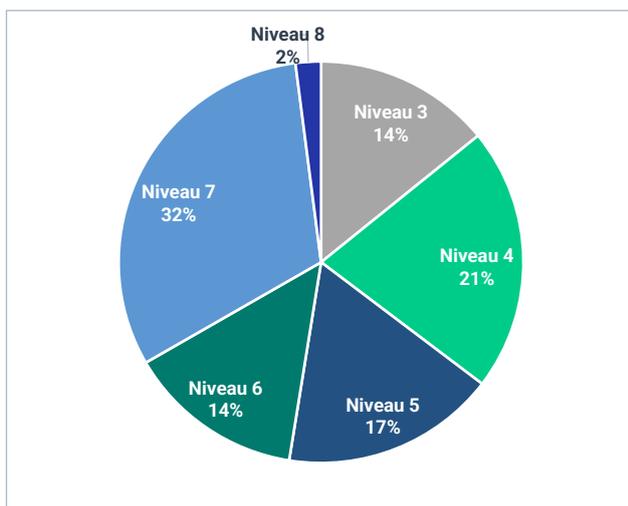
**90% environ de contrats de
professionnalisation**

Pour aller plus loin :

<https://jetravailledanslachimie.fr/outil-salarie/les-cqp/>

16

Niveau de formation à l'entrée dans l'entreprise



Des emplois qualifiés

21% des salariés recrutés ont un niveau 4

17% ont un niveau 5

46 % ont un niveau 6 ou plus

Niveau 3 : infra bac
 Niveau 4 : bac ou équivalent
 Niveau 5 : bac +2
 Niveau 6 : bac +3 (licence)
 Niveau 7 : bac +5 (master)
 Niveau 8 : bac +8 (doctorat)

Source : Rapport de branche
2023

17

17

Progression de l'alternance



**Objectif atteint :
+ 30 % en 2025,
soit 7 800
alternants**

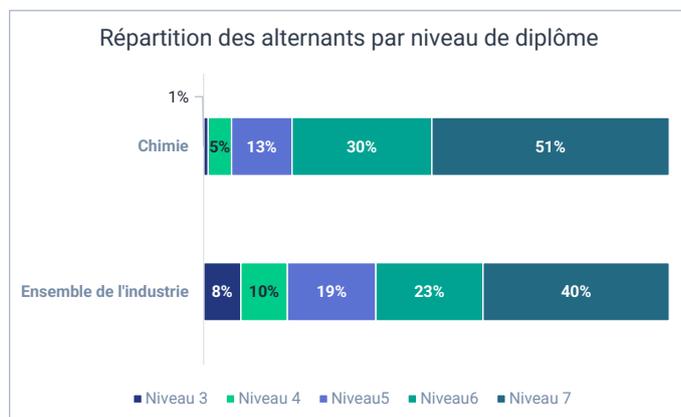
*Les recrutements en alternance
sont répartis sur toutes les tailles
d'établissements*

Source : OPCO 2i

18

18

L'alternance dans la Chimie



Des niveaux de diplôme élevés

- 81 % des alternants niveaux 6 & 7

Un tremplin vers l'emploi

- 39% des alternants sont intégrés à la fin de leur contrat dans leur entreprise d'accueil
- 60% des alternants en poste dans le secteur

Source : OPCO 2i, Major consultants 19

19

Faire évoluer les formations et renforcer l'attractivité

Révisions de diplômes au programme de la CPC Industrie (2024-2025)

- CAP industries chimiques (niveau 3)
- CAP employé technique de laboratoire (niveau 3)
- Brevet de Technicien Supérieur Pilotage de procédés (niveau 5)
- Bac Pro Pilote de ligne de production (niveau 4)
- Bac Pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers cartons (niveau 4)
- Brevet professionnel Pilote d'installation de production par procédés (niveau 4)
- CAP conducteur d'installations de production (niveau 3)

Adaptation des parcours de formations aux compétences et métiers d'avenir

- ☐ AMI CMA « DécarboChim », Lauréat France 2030
- ☐ AMI CMA CO2i
- ☐ AMI CMA « Chimie verte »

Actions en faveur de la promotion et de l'attractivité des métiers (prix, partenariats, relations écoles/entreprises, ambassadeurs de la chimie, sites internet, outils et campagnes de communication...)

20

20

CRÉER
RÉVÉLER
PARTAGER

 @francechimie
www.francechimie.fr
[#GracealaChimie](https://twitter.com/francechimie)

